



CARACTERISTIQUES

Largeur : 11,70 m (mur/mur)
Largeur : 9,50 m (utilisables)
Profondeur : 7,00 m

Scène de plain-pied

Hauteur / Perches : 3,70 m
Hauteur / Poutres : 3,10 m
6 pendrillons : 1,30 de largeur
Rideau de fond sur patience manuelle /
ouverture centrale
Climatisation
Gradin : fauteuils 150 places

LUMIERE

Jeu à mémoire : DLight
Blocs de puissance : 30 x 2,3 Kw
Communs :
6 PC 650 W en face
4 PAR à LED Martins RVBW en contre-jour
2 PAR à LED Martins RVBW en latéral

SON

Console : TF1 Yamaha numérique
Enceintes : 2 en façade Dxr 10 / 700 W
2 en retour Dxr 15 / 800 W
Multi paire 12-4 lointain C et J
1 lecteur CD avec auto pause

Liste des choses à savoir et à penser

- 6 projecteurs communs fournis par le théâtre (voir plans de la salle) à régler et à gélatiner si nécessaire par le régisseur de la compagnie, à chaque montage avant le spectacle (voir temps de montage sur le contrat)
- Les porte-gélatines des communs seront à fournir par la compagnie (10,5 x 10,5 cm)
- Possibilité d'accrocher sur le grill jusqu'à 15 projecteurs (max 2 Kw) appartenant à la compagnie (voir avec le directeur technique du théâtre)
- Le nombre de projecteurs au sol est illimité
- La compagnie vient avec ses prolongateurs de 3m et 5 m (200 prises sont réparties sur les poutres et au sol)
- Faire le plan de feu adapté à la Salle 1 et l'envoyer au directeur technique dès que possible avant le 15 mai.
- Soyez autonomes, pensez aux gélatines, scotch allu, gaffeur, drisse, machinerie, vous connaissez mieux votre spectacle que nous
- Le planning des services de montage sera défini par le régisseur général en fonction de chaque spectacle en amont du festival
- Le régisseur de salle est présent pour l'accrochage, l'encodage et la mise en conformité du plateau durant ce montage
- Tout matériel lumière implanté sera vérifié, marqué, listé et **refusé si en mauvais état !**
- **Le régisseur de salle se donne le droit de refuser tout matériel qui lui paraîtrait dangereux et/ou non conforme**
- 1 générale technique est prévue en amont du festival
- Durant le festival, 1 régisseur de salle est présent pour chaque montage et démontage, il s'occupe de faire le patch, la mise en conformité des régies son/lumière/plateau et envoie les circuits pour le réglage des communs par le régisseur de la compagnie. Il ne s'occupe ni du décor ni du matériel à installer concernant le spectacle (sauf accord préalable entre les deux parties)
- Pour la compagnie qui va jouer, les loges sont à disposition 20 minutes après le début du spectacle précédent
- Prévenir le directeur technique si le spectacle comporte des artifices, pyrotechnie, machine à fumer, confettis, arme à feu...
- Etre en possession de tous les PV nécessaires concernant les éléments de décor

à savoir pour la Compagnie...

- La compagnie a l'obligation d'être accompagnée de régisseur(s) professionnel(s)
- Médecine du travail **impérativement** à jour pour tous les intermittents